



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

(Handwritten signature)

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° 034 /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant Nomination d'un Préfet

Le Président de la République

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

- ✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par les forces armées, Suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement.
- ✓ Vu les nécessités impérieuses de service.

Décrète

Article 1^{er}/ Le Lieutenant **Mamadou Bomdabo Camara**, précédemment en service à l'Inspection Générale des Forces Armées est nommé Préfet de Dubreka.

Article 2/. Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.



Conakry, le 30 Janvier 2009

(Handwritten signature)

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.